

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 26 novembre DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 14h15 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Pascale DUMONTIER,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°25/11/PV du 18 novembre 2025.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Éric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSÉ, Mmes Sylvie CARDONA-GIL, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Pascale DUMONTIER
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

26 novembre 2025

DATE DE CONVOCATION

19 novembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

28 novembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

4

PROCURATION(S)

VOTANTS

4

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 8

RENOUVELLEMENT DU PERMIS CITOYEN ROLIVALOIS.

Madame Maryline Deslandes, Vice-présidente, expose au Conseil d'administration,

L'**accès à la mobilité** est un préalable nécessaire afin de permettre aux jeunes Rolivalois de réaliser leurs projets personnels et professionnels. Face à ce constat, le CCAS de Val-de-Reuil souhaite renouveler le dispositif permettant aux jeunes de 18 à 25 de passer le permis de conduire tout en bénéficiant d'un accompagnement individualisé.

Ce dispositif, baptisé « **Permis Citoyen Rolivalois** », repose sur un engagement réciproque entre le jeune et la Ville, le CCAS, qui financera le passage du permis de conduire du Code à l'examen final en échange d'un engagement citoyen qui prendra la forme d'une mission d'intérêt général de 70h00 au sein des services de la Ville, du CCAS ou d'associations rolivaloises. 20 jeunes seront accompagnés sur les exercices 2025-2026, après avoir été retenus lors de trois sessions successives de sélection.

Une convention entre la Ville et le jeune accompagné récapitule les engagements attendus de la part des bénéficiaires, au premier rang desquels l'exemplarité du comportement, l'assiduité dans les leçons de code et de conduite et la bonne exécution de la mission d'intérêt général confiée au jeune.

Le dispositif est copiloté par le CCAS et la Ville, s'appuyant sur une équipe projet pluridisciplinaire regroupant l'ensemble des acteurs locaux de l'emploi, de l'animation jeunesse et de l'action sociale.

Les missions de cette équipe projet sont les suivantes :

1. Repérer et accompagner chaque jeune bénéficiaire

- Repérer les publics en s'appuyant sur les relais associatifs et institutionnels ; et les agents de terrain du CCAS et de la Ville (médiation, travailleurs sociaux, groupes nominatifs CLSPD) ;
- Vérifier l'éligibilité du jeune bénéficiaire au dispositif ;
- Organiser le processus de sélection (jury, évaluation) ;
- Contractualiser avec le jeune bénéficiaire quant à son engagement ;
- Accompagner le jeune bénéficiaire dans sa démarche d'accès au permis.

2. Organiser l'offre de bénévolat sur le territoire

- Recenser l'offre sur l'année civile (services du CCAS, services de la Ville, associations œuvrant sur le territoire de la commune) ;
- Élaborer un parcours citoyen avec le jeune bénéficiaire et les structures accueillantes ;
- Conventionner avec les associations quant à l'accueil des jeunes bénéficiaires ;
- Organiser l'intermédiation entre le jeune bénéficiaire et la structure d'accueil ;
- Assurer le suivi du jeune bénéficiaire durant ses heures de bénévolat.

3. Coordonner et évaluer

- Coordination du groupe projet ;
- Évaluation du dispositif.

Le Permis Citoyen Rolivalois fait l'objet d'un financement au titre des crédits de de la convention de revitalisation signée entre la Ville de Val-de-Reuil, l'État et l'entreprise Johnson & Johnson Santé Beauté France. La contribution de l'entreprise est fixée à 100 000 €.

À ce titre la Ville de Val-de-Reuil s'engage à animer toute action visant à :
Axe 1 : Soutenir les actions en faveur de l'insertion dans l'emploi et la formation des personnes éloignées du marché du travail, en particulier les publics (16 à moins de 26 ans) et les seniors.

Axe 2 : Promouvoir l'insertion économique des femmes.

Axe 3 : Soutenir la création, le maintien ou bien encore la sauvegarde d'emplois.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** les modalités du renouvellement du dispositif « Permis Citoyen Rolivalois » ci-avant exposées, dans la limite des crédits prévus au budget de l'établissement ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à financer le passage du permis de conduire du Code à l'examen final sur présentation d'une facture.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **APPROUVE à l'unanimité** les modalités du renouvellement du dispositif « Permis Citoyen Rolivalois » ci-avant exposées, dans la limite des crédits prévus au budget de l'établissement ;
- **AUTORISE à l'unanimité** le Président ou son représentant à financer le passage du permis de conduire du Code à l'examen final sur présentation d'une facture.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure,
représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES